



## Personne âgée et conduite auto

-----  
Par cb2\_2

Bonjour,

Ma mère, âgée bientôt de 85 ans, conduit encore et devient un véritable danger pour elle même autant que pour les autres.

Je lui ai imposé à plusieurs reprises d'arrêter de conduire mais rien n'y fait, elle continue dans mon dos.

Existe t-il un moyen légal et/ou juridique de la contraindre pour sa propre sécurité et celle les autres ?

A son âge, l'aptitude à la conduite est-elle contrôlée et le permis peut-il être remis en cause ?

Je suis actuellement sa tutrice dans le cadre d'une habilitation familiale que j'avais fait instaurer pour la protéger des démarcheurs à domicile qui lui faisaient signer n'importe quoi. Cette habilitation m'autorise t-elle à exercer une autorité sur elle pour la faire renoncer à la conduite ?

Merci de vos conseils.

Bien cordialement, cb2\_2

-----  
Par kang74

Bonjour

[url=https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-sa-conduite/conseils-aux-proches-des-seniors]https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-sa-conduite/conseils-aux-proches-des-seniors[/url]

Vous pouvez signaler votre mère au préfet de son département pour que la capacité de conduire de votre mère soit évaluée .

-----  
Par cb2\_2

Merci beaucoup de vos conseils. Bonne journée